

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comité de Memphrémagog, que le conseil de la MRC de Memphrémagog, à une assemblée régulière tenue à la salle du Conseil du centre administratif de la MRC le 13 décembre 2017, a adopté un règlement, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 17-17

Règlement modifiant le règlement 6-03 relatif aux critères de représentativité des membres du comité administratif basé sur le découpage du territoire de la MRC de Memphrémagog en secteurs.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau du secrétaire de sa municipalité ou au bureau du secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog, 455, rue MacDonald, Magog, Québec, durant les heures d'ouverture.

Donné et signé à Magog, ce 15 décembre 2017.



Guy Jauron
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (règlement 17-17)

Je, soussigné(e), Guy Jauron, secrétaire-trésorier(ère) /
greffier(ère) de la municipalité de Compton de Hatley, certifie avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil,
le 20 décembre 2017, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 décembre 2017

Signature :

